



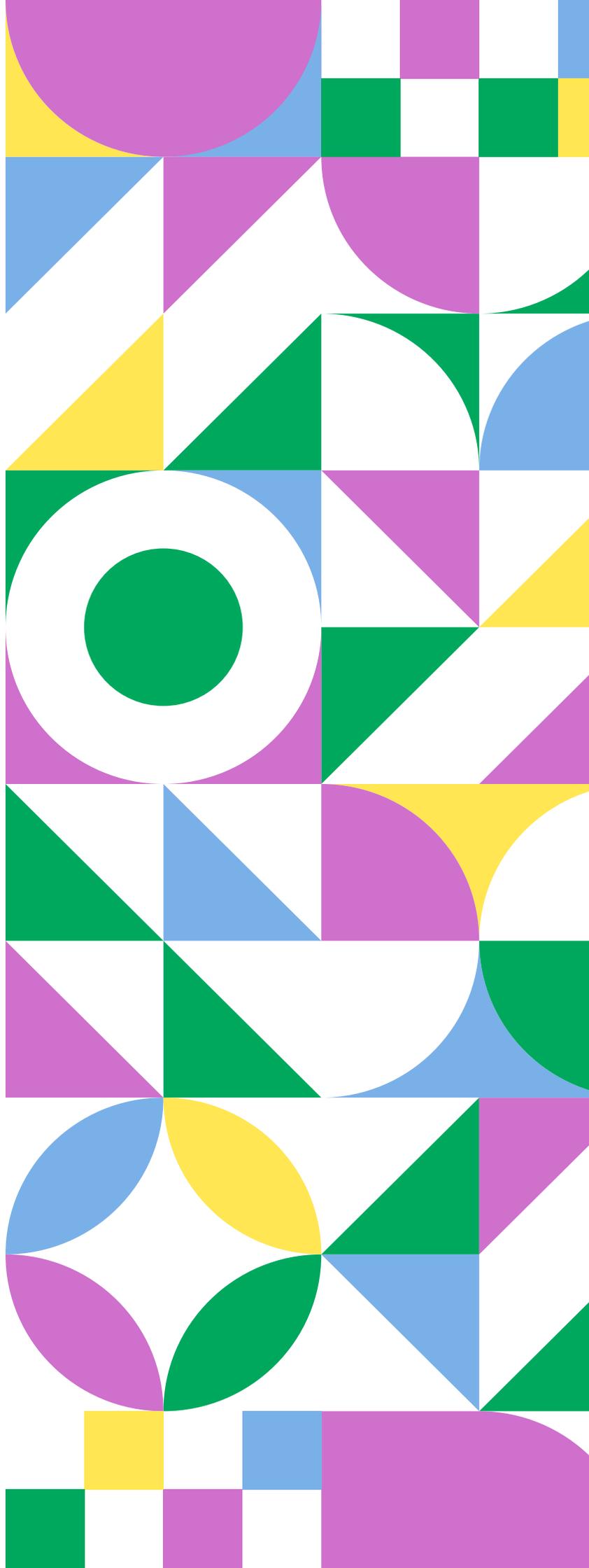
ACADÉMIE
DE GRENOBLE

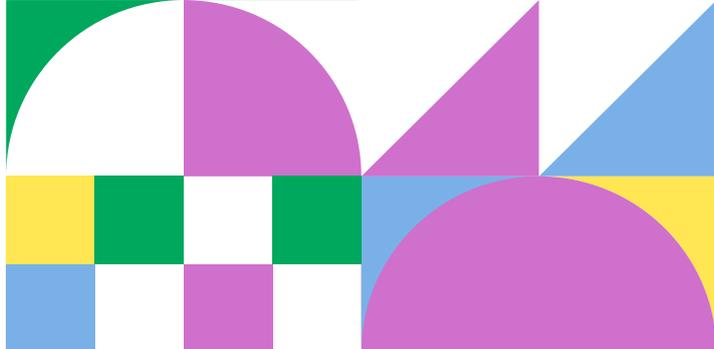
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille de route EAC

1D/2D

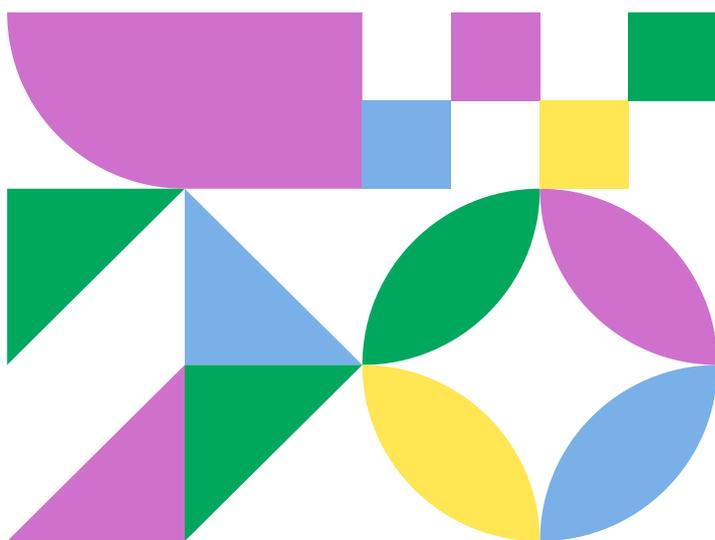
**« Une dynamique EAC
portée par les mixités et
la réussite : structurer
les parcours, mobiliser
les réseaux »**





Sommaire

Edito.....	4
Objectifs généraux.....	6
Publics prioritaires.....	7
Leviers et dispositifs d'actions.....	8
Déploiement équitable d'une offre de formation artistique et de projets au bénéfice des élèves.....	8
Une politique partenariale.....	8
Soutenir les apprentissages fondamentaux et l'acquisition des compétences psycho-sociales par l'EAC.....	9
Suivi - Évaluation.....	10
Gouvernance.....	11





Edito

Inscrite dans la dynamique nationale de généralisation du 100 % Éducation Artistique et Culturelle, la présente feuille de route académique porte une ambition forte et partagée : faire de l'EAC un levier de transformation de l'École, au service de la réussite de tous les élèves. Elle s'ancre dans une vision humaniste de l'éducation, où l'accès aux arts et à la culture est reconnu comme un droit fondamental, un vecteur d'égalité et un moteur de développement personnel, scolaire et citoyen.

Sa mise en œuvre repose sur une gouvernance claire et articulée, associant le pilotage académique de la DAAC à l'action de proximité conduite par les DASEN. Cette coordination est indispensable pour garantir la clarté, la continuité et l'efficacité de la politique EAC sur l'ensemble du territoire, en assurant une déclinaison opérationnelle harmonisée au plus près des écoles et des établissements. Le réseau pédagogique local constitue à ce titre un échelon de déploiement stratégique, garant d'une offre culturelle contextualisée et ambitieuse, accessible à chaque élève.

La stratégie vise à bâtir une EAC exigeante, inclusive et structurée, accessible à tous, quels que soient les contextes sociaux, scolaires ou géographiques. Elle renforce la continuité des parcours, de la maternelle au lycée, en articulant les projets artistiques aux apprentissages fondamentaux et au développement des compétences psycho-sociales, dans une logique de sens, de progression et d'émancipation.

La promotion des mixités – sociales, scolaires, filles-garçons, territoriales – constitue un principe structurant. Pour y répondre, la feuille de route mobilise l'ensemble des leviers du territoire académique : dispositifs pédagogiques, ingénierie partenariale, actions de formation et culture de réseau. Elle s'appuie sur une alliance éducative renforcée entre les services de l'Éducation nationale, la DRAC, les collectivités territoriales, les structures culturelles, les artistes et les équipes pédagogiques. Cette coopération permet de faire vivre une culture de projet partagée, au plus près des besoins des élèves et des dynamiques locales. Les EPCI y occupent une place centrale, en tant que partenaires structurants d'une offre culturelle lisible et durable, pensée à l'échelle des territoires. C'est à cette condition que l'EAC peut s'inscrire dans un véritable parcours éducatif global, articulant école, familles et acteurs locaux autour d'un horizon commun.

La formation constitue un levier essentiel au service de cette ambition. Elle doit s'adapter à la diversité des situations : animations pédagogiques, modules à distance, formats courts en soirée ou durant les congés sur base volontaire. Les formations de proximité, inter-degrés et interprofessionnelles, sont à privilégier en lien étroit avec les réseaux locaux et les coordonnateurs culturels. Le territoire ne peut être réduit à un simple support logistique : il est un acteur stratégique, qui doit être pleinement impliqué dès la conception des projets. Les dispositifs tels que les CTEAC, les PLEAC ou les résidences d'artistes gagnent ainsi à être articulés de manière explicite à la progression des parcours EAC, renforçant leur portée éducative et leur cohérence d'ensemble.

En contribuant à la construction de repères communs, à la valorisation des talents et à l'enrichissement du vivre-ensemble, l'EAC participe pleinement aux grandes missions de l'École de la République. Elle s'affirme comme un pilier de l'engagement des élèves, et un levier puissant de leur réussite.





Fête de la musique

Rectorat - Site Bir Hakeim



Objectifs généraux

Garantir l'accès de tous les élèves à l'art et à la culture

-> Assurer l'égalité d'accès, quel que soit le territoire, le milieu social ou le parcours scolaire.

Construire un parcours d'EAC cohérent, progressif et exigeant

-> De la maternelle au lycée, structuré autour des trois piliers :

Rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux, des métiers

Pratique artistique individuelle et collective

Connaissances : appropriation de repères culturels et développement d'un regard sensible et critique.

Réduire les inégalités d'accès à la culture

-> Notamment pour les élèves des territoires prioritaires (REP/REP+, ruralité, cités éducatives, etc.) et ceux à besoins éducatifs particuliers.

Mobiliser l'EAC comme levier de réussite éducative

-> Développement des savoirs fondamentaux, de l'estime de soi, de la créativité, des compétences psycho-sociales, en lien avec les parcours avenir, santé, citoyenneté.

Favoriser les mixités et renforcer la cohésion sociale

-> Mixité sociale, scolaire, filles-garçons, inter-degrés, inter-établissements, pour ouvrir les horizons culturels de tous les élèves.

Développer une culture de projet et de partenariat

-> Impliquer les acteurs de l'éducation, les EPCI les collectivités, la DRAC, les structures culturelles, les artistes, CAF

Accompagner les acteurs de l'EAC

-> Par la formation initiale et continue, le partage de ressources, l'accompagnement des équipes, et la valorisation des compétences acquises.

Publics prioritaires

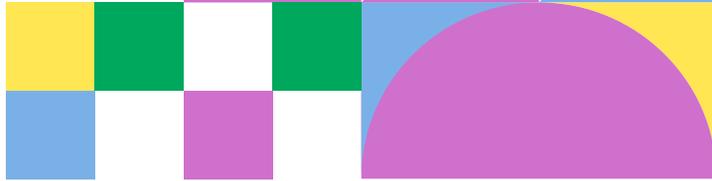
- **Élèves des établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP / REP+)**
- **Élèves des territoires sous-dotés en accès effectif à une offre culturelle, en lien avec les diagnostics locaux partagés avec les collectivités (ruralité isolée, zones périurbaines non équipées...)**
- **Élèves des cités éducatives, avec une vigilance sur la structuration des parcours culturels cohérents et intégrés aux apprentissages**
- **Élèves à besoins particuliers**

Les projets soutenus par la DAAC devront s'appuyer sur les partenariats institutionnels et territoriaux (collectivités, DRAC, CTEAC, PLEAC, CAF etc.) et veiller à intégrer ces publics de manière équitable, en travaillant les freins spécifiques identifiés (transports, coordination, accompagnement).



Exposition 5ème CHAAP

Rectorat - Site Bir Hakeim



Leviers et dispositifs d'actions

Déploiement équitable d'une offre de formation artistique et de projets au bénéfice des élèves

Classes à horaires aménagés :

- Lever l'auto-censure des familles qui n'osent pas faire candidater et travailler à lever les freins avec les élèves eux-mêmes
- Intégrer dans le projet pédagogique les élèves n'appartenant pas au dispositif

Appel à projets 1er et 2nd degrés DAAC / DRAC

- Soutenir les projets transdisciplinaires favorisant le croisement des publics (mixité scolaire –projets inter-établissements et inter-niveaux-, mixité sociale, mixité filles garçons, inclusion), le croisement des parcours
- Soutenir les projets liaisons école / collège et collège / lycées en priorisant une continuité des apprentissages dans le cadre de parcours EAC au niveau des réseaux pédagogiques notamment
- Approfondir la réflexion sur la liaison école-collège: Liens EAC/savoirs fondamentaux
- Soutenir les résidences d'artistes dans les murs de l'Ecole
- Accompagner les équipes éducatives dans la conception et la réalisation des projets

Ateliers, enseignements artistiques optionnels et de spécialité :

- Veiller à leur répartition équilibrée sur l'académie
- Privilégier, lorsque c'est possible, les mutualisations en intégrant les élèves de LT & LP
- Sensibiliser tous les élèves dès le collège à ces possibilités
- Faire rayonner ces dispositifs sur le réseau pédagogique
- Favoriser les liaisons cycle 3 (CM / 6°) autour des ateliers

Entrées opérationnelles de la formation sur le 1er degré à identifier:

- Résidence pédagogique, les constellations, animation pédagogique en lien avec les savoirs fondamentaux, CPS, etc.
- Au bénéfice des directeurs d'école, conseillers pédagogiques de circonscription, référents culture, professeur relais, CPE...

Création d'un label DAAC «Arts ensemble ! »

au bénéfice des établissements scolaires visant à valoriser la cohérence, la progression des parcours favorisant les mixités et les initiatives innovantes

Une politique partenariale

Une politique portée conjointement par l'éducation nationale, la DRAC, les collectivités territoriales, la CAF, laMSA selon les territoires en lien avec les partenaires artistiques et culturels reconnus du territoire permettant de, ainsi qu'une définition des objectifs au préalable entre DAAC et DASEN sur les territoires :

- Soutenir les projets au bénéfice des élèves des territoires conventionnés (Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle – CTEAC -, Plan local d'éducation artistique et culturelle – PLEAC -, territoire labélisés 100 % EAC, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux –TER-)
- Soutenir les co-financements avec DRAC et collectivités territoriales sur des projets structurants en cohérence avec la politique académique
- Favoriser les partenariats avec les artistes et les structures culturelles reconnus

Soutenir les apprentissages fondamentaux et l'acquisition des compétences psychosociales par l'EAC

- Développer la pédagogie de projets par l'EAC
- Développer les projets transdisciplinaires favorisant la transversalité des apprentissages
- Développer l'explicitation du parcours EAC et des compétences développées (spécifiques et transversales)
- Accompagner les équipes pédagogiques par des formations d'initiatives territoriales inter-dégrés (FIT), des formations académiques aux enjeux de l'EAC au service des apprentissages et des compétences psycho-sociales, intégrer l'EAC dans les plans mathématiques et français

Les projets EAC portés par les établissements dans une logique de transformation ou d'innovation pourront faire l'objet d'un accompagnement par la CARDIE.

En lien avec la DAAC, la CARDIE pourra :

- **Soutenir l'ingénierie de projet** (diagnostic, expérimentation, évaluation),
- **Accompagner la formalisation des effets** (engagement des élèves, impact pédagogique, mobilisation des partenaires),
- **Contribuer à la valorisation académique des initiatives labellisées «Arts ensemble !».**

Ce partenariat vise à renforcer la dimension expérimentale et transférable des projets EAC, dans une logique de convergence avec les autres politiques éducatives innovantes.



Petits champions de la lecture

Ecole Lucie Aubrac - Grenoble



Suivi - Évaluation

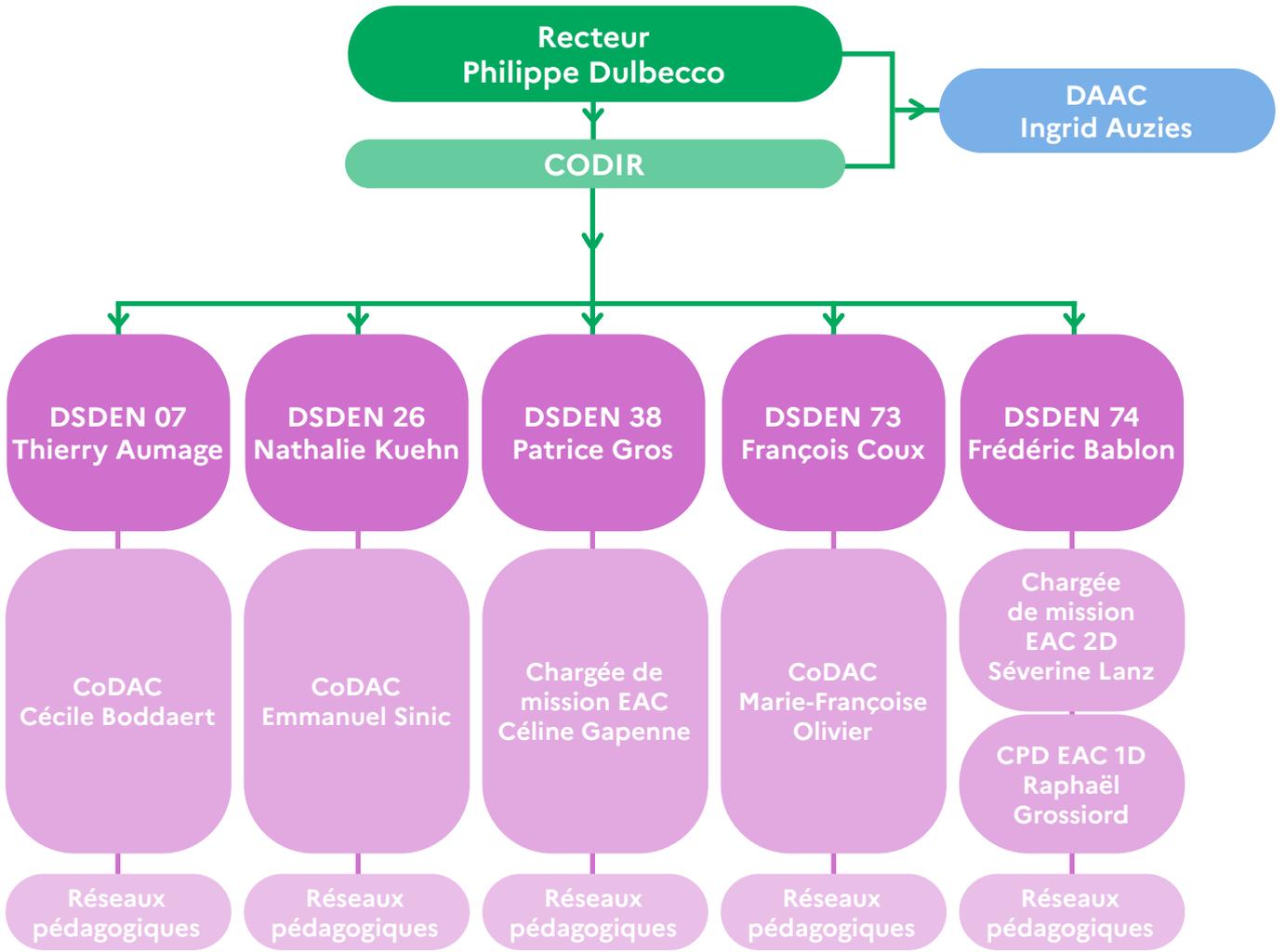
Le suivi et l'évaluation des actions EAC doivent s'appuyer sur des indicateurs précis, partagés et reliés aux objectifs pédagogiques. Il est proposé de construire :

- Une cartographie des projets EAC par réseau pédagogique, intégrant les caractéristiques territoriales, sociales, et les partenariats engagés (lien avec le travail du DAP) ;
- Une grille d'indicateurs construite avec la CARDIE, en lien avec les objectifs suivants :
 - **Effets sur la réussite des élèves** : maîtrise des fondamentaux, orientation choisie, assiduité, engagement ;
 - **Effets sur le climat scolaire** : sentiment d'appartenance, confiance, coopération entre pairs ;
 - **Évolution des mixités** : sociale, scolaire, fille-garçon, géographique ;
 - **Impacts professionnels** : transformation des pratiques pédagogiques, coopération interdisciplinaire.

Ces données seront croisées avec celles issues des réseaux prioritaires, des évaluations nationales, et des démarches innovantes accompagnées par la CARDIE, afin de nourrir un pilotage académique plus qualitatif et stratégique.



Gouvernance





7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

Feuille de route EAC
<https://www1.ac-grenoble.fr/>

